



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°040-4-2023

**OBJET : Elimination des déchets du lac des  
Settons**

**Date de convocation : 31/03/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 40**

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

**Absents : 10**

- Dont représentés : 6

**Votants : 46**

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECQ à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Considérant que dans le cadre de la vidange du lac des Settons une partie des déchets ne peut être évacués par les filières d'élimination habituelles ;

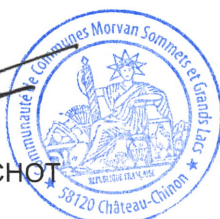
Considérant que l'entreprise SETEO peut traiter ces déchets résiduels ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de donner pouvoir au Président pour signer le devis de l'entreprise SETEO d'un montant de 495 € HT la tonne.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Marie-Christine GROSCHE

